



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2017**

Le 8 novembre 2017, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

**Présents** : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - Mme Dominique ALVIN – Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Johan THENET (arrivé à 21 h 10) et Mme Nathalie VIOLLET.

**Absents excusés** : M. Vincent AIGON (pouvoir donné à Mme Nathalie VIOLLET) - M. Serge RAFFIN (pouvoir donné à M. Jean-Paul GRAVILLON) – Mme Céline SCellos (pouvoir donné à M. Johan THENET) et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à Mme Dominique ALVIN).

Madame Nathalie BLANC a été désignée comme secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

Présentation du service de police pluri communale par M. Christian HOUSSAYE, responsable du service.

- 1) Approbation du compte-rendu du 11 octobre 2017
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels :  
⇒ Acquisitions terrains B611-612-672-543-544-629-630-631 ;
- 3) CCFU :  
⇒ Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service « Elimination des Déchets »
- 4) Contentieux juridique : communiqué de l'Arrêt de la Cour d'Appel du 12/10/2017
- 5) CDG 74 : participation à la consultation pour les contrats d'assurances statutaires
- 6) Finances :  
⇒ Demandes de subventions des associations
- 7) Questions et informations diverses

*Lors de sa séance du 11 octobre 2017, le Conseil Municipal a décidé de la création d'une police pluri communale Fier et Usses, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président de la CCFU. Ainsi, il est naturellement apparu nécessaire aux élus de rencontrer le responsable de ce service. Et c'est dans cet esprit que Monsieur le Maire a invité Monsieur Christian HOUSSAYE, responsable de la police pluri communale basée à la Balme de Sillingy (mairie), lors de la présente séance. Au nom du Conseil Municipal, il lui souhaite la bienvenue avant d'écouter l'exposé des différentes missions du service de police territoriale.*

L'équipe, formée de trois agents, intervient principalement pour des problèmes : de sécurité sur les voies publiques, de stationnement, de fourrière, de voisinage, de dépôts sauvages, d'urbanisme...

Elle intervient également, en coordination avec la gendarmerie, sur des conflits de voisinage, des cambriolages...

A la fin de son exposé, et après avoir répondu aux différentes questions des élus, Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur HOUSSAYE pour la qualité de sa présentation et son intervention à cette séance du Conseil Municipal.

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 OCTOBRE 2017 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) **ACQUISITIONS FONCIERES :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une proposition amiable faite par Monsieur Saber TAYEBI de céder, à la Commune de Lovagny, les parcelles lui appartenant cadastrées B 611-612 « Les Clus », B 672 « Les Guénards », B 543-544 « Pontverre » et B 629-630-631 « Près de Ver », d'une superficie globale de 13 077 m<sup>2</sup> au prix total de 7 400 €. L'ensemble des parcelles est situé en zone A et N du PLU.

Dans le cadre du projet de classement en ENS du site de la Mer des Rochers, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquérir les parcelles précitées, appartenant à M. Saber TAYEBI, pour un montant total de 7 400 € ;
- **DEMANDE** à l'étude de Maîtres SOCQUET-MARINE, Notaires associés à Rumilly, de procéder à toutes les formalités préalables à la vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente élaboré par l'étude notariée précitée.

3) – **CCFU – RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ELIMINATION DES DECHETS :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport de la CCFU sur le prix et la qualité du service « Elimination des Déchets » (RPQS – Elimination des Déchets) 2016.

4) – **CONTENTIEUX JURIDIQUE :**

Dans le cadre du contentieux avec la SCI LES MINES, Monsieur le Maire donne lecture, aux membres du Conseil Municipal, de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel le 12 octobre 2017 qui infirme les dispositions du jugement rendu en première instance et condamne la SCI LES MINES, dans un délai de 8 mois suivant la signification de l'arrêt, à la démolition des différentes constructions irrégulières et à l'enlèvement de la barrière placée sur la voie publique.

Dans l'éventualité d'un recours en cassation, initié par la SCI LES MINES, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'Arrêt de la Cour d'Appel de Chambéry, en date du 12 octobre 2017, qui répond aux sollicitations de la Commune de Lovagny et n'appelle donc pas d'observations particulières ;
- **DEMANDE** à Maître Julien FAVRE, Avocat à Annecy chargé de représenter la commune dans cette instance, de signifier par acte d'huissier l'Arrêt de la Cour d'Appel afin de faire courir au plus tôt le délai de pourvoi en cassation qui est de 2 mois à compter de la signification de l'Arrêt de la Cour d'Appel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice en cas de recours lancé par la SCI LES MINES ;
- **DEMANDE** l'intervention de GROUPAMA RHONE-ALPES, dans le cadre de la protection juridique de la Commune, pour la poursuite éventuelle de ce dossier en contentieux.

5) – **CDG 74 – PARTICIPATION A LA CONSULTATION POUR LES CONTRATS D'ASSURANCES STATUTAIRES :**

Le CDG 74 procède, cette année, à une remise en concurrence de ses contrats d'assurances statutaires (contrats liés aux arrêts maladie, congés pour indisponibilité physique... des agents territoriaux), qui arrivent

à échéance le 31 décembre 2018, et donne, aux collectivités non adhérentes, l'opportunité de s'associer à cette consultation.

L'acceptation de participer à cette consultation n'engage pas la collectivité d'adhérer par la suite au contrat groupe si les conditions, au terme de la consultation, ne lui conviennent pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CHARGER** le Centre de Gestion de la Haute-Savoie de lancer une procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la Commune de Lovagny une ou plusieurs conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées ;
- **DIT** que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - Agents affiliés à la CNRACL :  
Décès, accident de travail, maladie ordinaire, maladie professionnelle, longue maladie/longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité.
  - Agents titulaires affiliés à l'IRCANTEC et non titulaires de droit public :  
Accident du travail, maladie ordinaire, maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption.Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :
  - Durée du contrat : 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
  - Régime du contrat : capitalisation.
- **DIT** que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

6) – **FINANCES – DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS :**

a) **Subventions accordées au titre de l'exercice 2017 :**

Suite à l'examen des différentes demandes présentées par les associations, le Conseil Municipal **DECIDE D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant de la subvention</b>	<b>Vote</b>
Bibliothèque de Lovagny (1 200 € sollicités)	1 200 €	A l'unanimité
Foyer de Lovagny (81 enfants x 45 €)	3 690 €	13 Pour (dont 4 pouvoirs) 1 Abstention (Mme Alvin)
Foyer de Lovagny participation frais fonctionnement du GEA 74	371 €	13 Pour (dont 4 pouvoirs) 1 Abstention (Mme Alvin)
AFSEP (Sclérose en plaque)	100 €	12 Pour (dont 3 pouvoirs) 2 Contre dont 1 pouvoir (M. Gravillon et M. Raffin)

NB : La demande de l'Association Départementale Espace Femmes Geneviève D sera étudiée lors d'une prochaine séance du CCAS, au titre de l'exercice 2018.

b) **Subventions accordées au titre de l'exercice 2018 :**

Suite à l'examen des différentes demandes, et sur proposition des membres du CCAS de Lovagny, le Conseil Municipal, **DECIDE D'ATTRIBUER, sur l'exercice 2018,** les subventions aux associations suivantes :

Associations	Montant de la subvention	Vote
Ecole de Musique (45 € x 10 enfants)	450 €	A l'unanimité
Ecole de Musique – part fonctionnement	450 €	A l'unanimité
Fondation de France (Solidarité pour les Antilles)	100 €	13 Voix Pour et 1 Abstention (Mme Gaillard)
Banque Alimentaire (0.10 € x 1 256 habitants)	125 €	A l'unanimité
Ligue contre le cancer	100 €	A l'unanimité
ALISE (soins palliatifs)	100 €	12 Voix Pour (dont 3 pouvoirs) 2 Contre dont 1 pouvoir (Mrs Gravillon et Raffin)
Association de la Mandallaz	Sans suite	Demande d'informations complémentaire (à revoir)
AFTC 74 (traumatisés crâniens)	Sans suite	11 voix Pour et 3 Contre dont 1 pouvoir (Mmes Gaillard, Alvin et Urbain)
APF	Sans suite	13 Voix Pour et 1 Contre (Mme Gaillard)

#### 7) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

**a) Cérémonie du 11 Novembre :**

La Cérémonie du 11 Novembre se déroulera à 11 h 15 à Lovagny, avec la participation des enfants de l'école, et leurs institutrices, qui proposeront 3 chants. Un vin d'honneur sera servi en mairie à l'issue de la cérémonie.

**b) Marché du dimanche :**

Le marché de produits locaux (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> dimanches du mois) est tombé en désuétude faute d'une fréquentation suffisante. Seul un exposant souhaite continuer aujourd'hui.

Les élus réfléchissent à la décision à prendre (continuer ou supprimer le marché de produits locaux). Il pourrait être proposé de laisser l'exposant (vente de miel) s'installer sur le domaine public (aux abords de la boulangerie), moyennant une redevance mensuelle à définir, pour vendre ses produits.

**c) Bouclage réseau d'eau potable Route de Nonglard :**

Des travaux sont en cours, sur la Route de Nonglard, sous la maîtrise d'ouvrage de la CCFU, pour la réalisation de l'interconnexion du réseau d'eau potable entre Poisy et Nonglard.

**d) Nuisances sonores Route de Nonglard :**

Des riverains, présents à la séance du Conseil Municipal, font part des fortes nuisances sonores qu'ils subissent au quotidien du fait de l'installation de bandes rugueuses sur la Route Départementale n° 14 (Route de Nonglard), à la sortie de l'agglomération.

Ces bandes ont été installées à la demande d'autres riverains avec, pour objectif, de sensibiliser les conducteurs automobiles à réduire leur vitesse à l'entrée de l'agglomération. Malheureusement, leur réalisation n'a pas l'effet escompté, les véhicules circulant toujours aussi vite sur le secteur.

**e) Repas de fin d'année élus/personnel :**

Le vendredi 15 décembre (à partir de 19 h 00) est la date retenue pour le traditionnel repas entre les élus et le personnel communal.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le mercredi 13/12/2017 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 35.